



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 9 juin 2016**

Présents

Exécutif	MM.	Alain Corthay	maire
		Etienne Murisier	adjoint
	Mme	Coranda Pierrehumbert	adjointe
Bureau du Conseil	MM.	Marc Jaquet	président
		Sylvie Barbat	vice-présidente
		François Mégevand	secrétaire
Conseillères municipales	Mmes	Julia Collis, Cécilia Hauser, Amandine Mayer-Sommer, Corinne Ménétrety, Line Müller, Paola Sanz Velasco, Ania Schwab, Valérie Sella	
Conseillers municipaux	MM.	Christophe Berthelet, José Burgos, Daniel Jauch, Jean-François Jordan	
Personnel communal	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
Procès-verbaliste	Mme	Emmanuelle Maia	
<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>	MM.	Jean-Baptiste Leclercq, Jacques Petitpierre	conseillers municipaux

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du projet de contournement du village par Monsieur Michel Savary c/o Trafitec SA
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2016
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications du Maire
5. Nomination d'un officier à la Compagnie des Sapeurs-pompiers de Meinier
6. Projets de délibérations:
 - **13/2016** : Ouverture d'un crédit d'investissement pour la pose de portes coupe-feu dans le bâtiment collectif au centre du village, sis à la route de La-Repentance 86
 - **14/2016** : Proposition relative à l'adoption des nouveaux statuts du groupement intercommunal « ORPC Seymaz », regroupant en son sein les communes de Chêne-Bougeries, Choulex, Gy, Meinier et Vandœuvres.
7. Rapports des commissions
8. Rapports des représentants au sein des commissions externes
9. Demande de naturalisation genevoise
10. Divers.

Le Président ouvre la séance à 19h00 en annonçant les personnes excusées.

En préambule, **le Maire** indique que Monsieur Michel Savary est venu présenter le projet de la route de contournement tel qu'il sera exposé le 8 juillet prochain à Messieurs Hodgers et Barthassat, Conseillers d'Etat, puis il lui donne la parole.

1. Présentation du projet de contournement du village par Monsieur Michel Savary c/o Trafitec SA

Tout en montrant la situation générale sur plan, **M. Savary** explique que cette étude est le fruit d'une approche intercommunale réalisée en étroite collaboration avec les trois communes concernées. En effet, de 6'000 à 7'000 véhicules par jour transitent sur les axes primaires de ce secteur. La réalisation du contournement de Meinier permettrait également de revaloriser la route de Gy et d'entreprendre la renaturation du canal de Compois. En parallèle, les cheminements piétonniers pourraient être développés et/ou complétés.

Il détaille certaines des mesures, dont la sécurisation du carrefour entre les routes de Covéry et de Bellebouche et la création d'une piste cyclable. La route de contournement serait partiellement enterrée, avec la mise en place de petites buttes qui limiteraient les nuisances sonores, plus des haies et des petits arbres qui dissimuleraient le trafic automobile aux yeux du voisinage. Le cheminement piétonnier ainsi que le canal seraient abrités par l'allée de noyers. Le premier rang de noyers sera maintenu, mais le second devra peut-être être déplacé. Il ajoute que le cheminement serait assez large pour les véhicules d'entretien (2,5 mètres). Une petite portion de la route de Gy serait désaffectée, ce qui permettrait de récupérer des surfaces d'assolement. **M. Savary** conclut avec une éventuelle réouverture partielle du canal de Compois.

À la question du **Maire**, **M. Savary** pense que des négociations pourraient être menées avec le canton concernant la route de Gy qui est, pour l'instant, cantonale. À la demande de **Corinne Ménétrety**, **M. Savary** précise la position des piétons et des cyclistes.

Etienne Murisier indique que la mise à ciel ouvert du canal n'est pas envisageable, étant donné le nombre de surfaces d'assolement à compenser. Il est convenu que M. Savary retirera ce point de sa présentation.

Coranda Pierrehumbert précise que la largeur prévue de la route de contournement, soit 6 à 7 mètres, équivaut à la route de Gy. **Christophe Berthelet** insiste sur le fait que ladite route, située en pleine zone agricole, devra permettre le passage d'engins comme des tracteurs ou des moissonneuses-batteuses ; il faut compter au minimum 3,5 mètres de large pour des engins agricoles. De plus, il doute de l'intérêt d'un cheminement piétonnier à cet endroit.

Une petite discussion s'engage à propos des trajets que les cyclistes pourraient emprunter en dehors de la route de contournement sur laquelle une simple bande jaune pourrait être tracée. **Le Maire** indique que l'intérêt du cheminement piétonnier, ce serait les noyers qui ont une valeur patrimoniale. Cependant, ledit cheminement (qui pourrait être un simple sentier) ne devra pas affecter la largeur prévue de la route. **Le Maire** demande à M. Savary de tenir compte des cheminements déjà existants afin de calculer l'impact exact de ce projet sur les surfaces d'assolement.

M. Savary rappelle qu'il y a jusqu'à 6'200 véhicules par jour qui traversent Meinier et Jussy. Les gros flux aux heures de pointe proviennent essentiellement des douanes environnantes. Les reports de trafics prévus permettraient de réduire ceux-ci d'environ 5'000 véhicules. Il indique que l'axe route de Covéry/route de Gy est le principal flux de transit non conforme à la hiérarchie routière. Il ajoute que ce projet de route de contournement fait partie du plan directeur de la commune.

Pour terminer, **M. Savary** montre divers projets envisageables : valorisation de tous les chemins piétonniers et de la route du centre du village. Une étude de paysagisme pourrait être menée pour, par exemple, créer un parvis devant l'église, c'est-à-dire une légère surélévation avec, éventuellement, un pavage.

En conclusion, **le Maire** précise que ces projets permettront de montrer au Canton que Meinier souhaite aussi améliorer l'aspect et la fluidité de son centre.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2016

Le procès-verbal est approuvé avec les suppressions (mots en ~~italique barrés~~) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- **Christophe Berthelet** demande une correction, en page 3, point 1 :
 - ➔ « À la question de **Christophe Berthelet**, **Orazio Spuri Nisi** précise que les entreprises locales étaient de 15 à ~~20%~~ **75%** plus chères que les autres soumissionnaires. »
- **Corinne Ménétrey** recommande à ses collègues de bien faire circuler les documents soumis pour lecture pendant le Conseil municipal ; en effet, la pétition de Syndicom – page 5, point 3, lettre a) du procès-verbal du 12 mai 2016 – a été stoppée à la moitié des tables et n'a donc pas pu être signée par tous les membres intéressés.

3. Communications du Bureau du Conseil

a) Lettre du Glaj

Le Président signale que le groupement de liaison des associations de jeunesse, qui regroupe 57 associations sur Genève, représente entre 300 et 400 camps et 32'000 journées mis en place chaque année. Le Glaj propose que chaque commune participe à raison de Fr. 15.- par journée et par jeune de sa collectivité participant à ces camps.

Le Maire indique que les communes – dont Meinier – versaient jusqu'ici Fr. 10.- par journée et Fr. 12.- par nuitée. Les coûts augmentent, pas les subventions. Il précise que la ligne de budget y relative est de Fr. 4'500.-, mais qu'elle n'est jamais utilisée à 100%. La marge resterait donc confortable.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte la proposition du Glaj de s'adapter à ce nouveau tarif.

4. Communications du Maire

a) Conseil municipal

Le Maire évoque la proposition de l'Exécutif de fermer le « U » de la table du Conseil municipal. En effet, les Conseillers municipaux assis au bout sont trop éloignés pour participer confortablement aux discussions. Les Conseillers municipaux conviennent d'entreprendre un test lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

b) Stationnement

Le Maire indique que la demande de Jacques Berthelet, Président de la Paroisse, consistant à passer la durée de la gratuité du Parking du Chat à 3 heures au lieu de 1h30, a été discutée en Commission des routes. Il rappelle que l'idée de la commune n'était pas de réaliser des bénéfices sur ce parking, juste d'améliorer la sécurité dans le village, de faire respecter la signalétique et d'éviter que les routes soient envahies de véhicules en stationnement. Personne n'ayant de remarque, la gratuité sera prolongée à 3 heures dès le 1^{er} juillet 2016. En corollaire à cette décision, **le Maire** rappelle que nous demanderons aux APM et à la Police de procéder à des contrôles réguliers pour sanctionner les véhicules mal stationnés, tant la journée que le soir et le week-end.

L'information sera diffusée dans un *Meinier infos* et la Mairie écrira à toutes les associations, ainsi qu'à la Police municipale et au poste de Police de la Pallanterie, pour les prévenir de cette décision.

c) Extension de l'école

Le Maire annonce qu'une réunion a eu lieu au sein de la commission ad hoc. Il a été décidé d'augmenter le devis à Fr. 350'000.- afin de conserver un peu de souplesse, sachant que la somme mise en délibération n'engagera en rien la dépense de l'intégralité du montant. Ladite délibération sera votée en septembre afin de lancer le concours cet automne. Selon le planning établi par M. Tanari, la commune pourrait déjà disposer d'un projet abouti au mois de juin 2017.

d) Promotions

Le Maire remercie tous ceux qui ont participé à l'organisation de cette fête et rappelle l'heure du rendez-vous pour le cortège, fixée à 16h10 sur la route de La-Repentance. Le thème choisi, cette année, est « le monde sous-marin ».

e) Restaurant Le Tilleul

Après les interpellations reçues lors de la dernière séance du Conseil municipal, l'Exécutif a reçu M. Cazals, gérant du restaurant, et lui a rapporté toutes les doléances (les horaires d'ouverture, l'impact avec le lieu intergénérationnel qui ne correspond pas au cahier des charges initial, le manque de variations saisonnières de la carte, etc.). L'Exécutif lui a demandé de faire un effort particulier avec les sociétés et lui a confirmé ces divers points par écrit. M. Cazals a bien entendu. Il a cependant précisé qu'il avait beaucoup de charges et pas les moyens d'engager du personnel supplémentaire. L'Exécutif reprendra contact avec lui cet automne pour refaire le point de la situation. **Le Maire** rappelle que le bail arrivera à échéance l'année prochaine et espère que cette discussion aura été fructueuse.

f) Pompiers, départ de John Schmalz

Le Maire rappelle la cérémonie de remise de commandement des sapeurs-pompiers qui aura lieu demain soir à 18h30.

g) Nouveaux habitants

Le Maire indique que la cérémonie d'accueil aux nouveaux habitants se déroulera le mardi 20 septembre à 19h.

h) Manifestations

Coranda Pierrehumbert prie l'assemblée de noter quelques dates dans les agendas :

- Conférence sur l'Amérique du Sud le 16 juin à 19h. Le Food truck péruvien a annulé à la dernière minute mais la commission offrira l'apéritif.
- Projection le 19 juin du match Suisse/France. La soirée débutera à 18h30, il y aura des saucisses, des salades et à boire.
- Exposition à la galerie, montée par les élèves de l'école et le Club du livre de l'APEM : ils présenteront leurs travaux du 12 au 18 juin.
- 1^{er} août : une table officielle sera organisée autour de l'orateur, Jean Terrier, archéologue cantonal.

i) Panneau entrée du village

Elle poursuit en indiquant que la proposition du Conseil municipal a été discutée en commission des routes, en commission Sport, Culture & Loisirs, plus en commission communication. Des offres pour différentes alternatives (digitale, papier, etc.) ont été demandées.

j) Conférence « Traversée du Lac »

Une discussion a été initiée avec les autres communes concernées par rapport au tracé. **Coranda Pierrehumbert** rappelle qu'une conférence de presse s'est tenue le 18 mai dernier avec presque tous les Maires de ces communes. Beaucoup de journalistes (de tous les médias) suisses et de France voisine étaient présents, indique-t-elle, en faisant circuler une petite revue de presse qui sera à disposition au secrétariat. Monsieur Barthassat, Conseiller d'Etat, a pris l'engagement de s'asseoir autour d'une table pour discuter du tracé avec les communes impactées.

k) Ecole

Mme Wyssman a invité par e-mail le Maire et les autorités communales à assister à une petite soirée le 29 juin à 19h30, afin de présenter la pièce de théâtre faite par les élèves de 8P pour leurs parents.

l) Première du spectacle de Vandœuvres

La Mairie a reçu des invitations pour la première du spectacle de Vandœuvres organisé en plein air, « Feydeau à moto », le 23 juin prochain. Les intéressés sont priés de s'inscrire.

5. Nomination d'un officier à la Compagnie des Sapeurs-pompiers de Meinier

Le Président indique que le nouveau capitaine de la Compagnie des Sapeurs-pompiers doit être formellement nommé par le Conseil municipal. **Le Maire** rappelle qu'il s'agit d'un vote consultatif.

À l'unanimité (14 voix), le Conseil municipal nomme Joël Béné comme capitaine. Le Conseil d'Etat sera avisé par écrit de cette décision.

6. Projets de délibérations

- **13/2016** : Ouverture d'un crédit d'investissement pour la pose de portes coupe-feu dans le bâtiment collectif au centre du village, sis à la route de La-Repentance 86

Le Maire précise que le remplacement supplémentaire de certaines portes n'a finalement pas augmenté la facture. Quatre portes à l'étage de la crèche et deux dans la salle des sociétés seront remplacées ou créées.

Le Président résume la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 14 voix pour, soit à l'unanimité.**
(délibération votée en annexe)

- **14/2016** : Proposition relative à l'adoption des nouveaux statuts du groupement intercommunal « ORP Seymaz », regroupant en son sein les communes de Chêne-Bougeries, Choulex, Gy, Meinier et Vandœuvres

Le Président note que le Conseil municipal n'a pas reçu ces nouveaux statuts, qui devaient être annexés à la délibération (Michel Vazquez fait son mea culpa pour cet oubli). **Le Maire** indique que ceux-ci ont été validés par les nouveaux magistrats et approuvés par les cinq communes concernées, mais que le Département a exigé qu'ils soient aussi votés par les Conseillers municipaux. À titre d'exemple, il lit les anciens et nouveaux articles 25 et 26, dont les modifications sont minimes, et recommande de faire confiance aux magistrats qui les ont votés au cours de l'assemblée ad hoc. **Le Président** procède à un vote consultatif, pour savoir si quelqu'un est contre le principe de voter ces nouveaux statuts sans les avoir reçus. Personne ne manifeste d'opposition.

Le Président lit la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 14 voix pour, soit à l'unanimité.**
(délibération votée en annexe)

7. Rapports des commissions

a) **Bâtiments & Aménagement (BAM)**

La commission s'est réunie le 18 avril et le 23 mai, indique **Corinne Ménétrety**.

- ☑ Le choix du monte-charge pour la salle communale a été arrêté.
- ☑ Nous avons pris connaissance du cahier des charges du concours d'architectes de l'école.
- ☑ La commission a visité le local de vote à côté de la Mairie. Il serait judicieux d'imaginer un jour un travail sur l'ensemble du bâtiment, dans quelques années. **Etienne Murisier** propose de réactualiser à terme les travaux qui avaient été envisagés avant la présente législature, mais d'ici là, nous allons quand même procéder à quelques aménagements

mineurs. **Le Maire** précise que la priorité sera de mettre la baie vitrée aux normes (double vitrage) et de repeindre cette pièce.

b) Environnement, Routes & Agriculture (ERA)

Le Président signale que la commission s'est réunie le 18 mai.

- L'augmentation de la durée de gratuité du stationnement du parking du Chat a été validée par principe.
- M. Savary a communiqué son avis concernant les modifications éventuelles envisagées pour le stationnement à Meinier (macarons, etc.). Le but est d'essayer de supprimer les pendulaires, camping-cars, voitures d'entreprises, etc. qui stationnent dans les rues de la commune, afin de libérer des places pour les habitants.
- Les travaux de la Dame Blanche sont terminés.

c) Finances (FIN)

La commission se réunira le 21 juin afin de discuter notamment du plan financier à 5 ans, annonce **Jean-François Jordan**.

d) Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (PEEJ)

La commission s'est réunie le 25 mai, dixit **Ania Schwab**.

- La jeunesse de Meinier se porte bien, la Rampe est de plus en plus dynamique.
- Pour les promotions, les écoliers recevront un dictionnaire et le tee-shirt « Meinier, une commune naturellement pétillante ».
- Une nouvelle classe devra être ouverte pour la rentrée 2017.
- Le flyer pour la journée ados du 17 septembre 2016 est en cours de création.

e) Santé-Social & Aide au Développement (SAD)

La commission s'est réunie le 24 mai, rapporte **Valérie Sella**.

- La sortie des aînés s'est déroulée au Val de Travers et a remporté un vif succès malgré une pluie battante.
- L'organisation du prochain repas des aînés est en cours.
- Une première répartition des dons annuels en Suisse et à l'étranger a été effectuée.
- L'enquête sur la participation des communes genevoises à la solidarité internationale en 2015, organisée par la FGC, a été remplie. Cette publication, qui a lieu tous les 5 ans, permet de présenter l'ensemble des projets soutenus par les communes et comprend cette année une partie interactive.

f) Sports, Culture & Loisirs (SCL)

La commission s'est réunie le 7 juin. **Sylvie Barbat** résume la séance :

- La cérémonie du 1^{er} août a été finalisée (lecture du pacte dans les quatre langues nationales, groupe de musique, feux d'artifice). La nouvelle strophe du Cantique suisse sera annoncée aux habitants à cette occasion.
- Concernant l'inauguration du château de Rouelbeau, la même exposition que pour le bicentenaire sera présentée et le sceau avec les armoiries de la Commune, offert par le Feuillu à la Mairie, sera utilisé sur du papier ancien en guise de souvenir.
- La sortie du Conseil municipal du 15 octobre se déroulera par tous les temps. Chacun recevra prochainement un e-mail d'inscription.

g) Information, Communication & Votations (ICV)

Coranda Pierrehumbert informe sur la dernière séance :

- Le plan de la commune est en cours de finalisation. Il devrait en principe être disponible à la fin des vacances scolaires.
- La publication sur le 200^{ème} sera finalisée cette année encore.

8. Rapports des représentants au sein des commissions externes**a) Communes-Ecole**

La dernière réunion a eu lieu le 27 avril, indique **Paola Sanz Velasco**.

Le bilan du 25^{ème} anniversaire Communes-Ecole est très positif. Le comité a remercié chaque commune en offrant un tableau qui sera présenté une prochaine fois.

Le programme depuis septembre est complet, avec des nouveautés dans les secteurs art et nature.

b) Fanfare

Ràs, selon **François Mégevand**.

c) FITIAP (Fondation de la Pallanterie)

L'élaboration des nouveaux statuts de la Fondation, dans le cadre de l'extension de la zone artisanale, est en cours d'élaboration, annonce **Etienne Murisier**. Une première ébauche – de la forme qu'ils prendront - sera présentée aux deux Exécutifs à la fin du mois. Plus de détails seront communiqués en septembre.

La procédure de déclassement pour la modification de la zone suit son cours. Quatre personnes ou entités ont fait part de leur opposition ou remarques durant l'enquête publique ; les communes ont répondu via la Fondation, mais aucun point n'est bloquant.

À la question de **Christophe Berthelet**, **Etienne Murisier** indique qu'un préavis négatif a été reçu concernant la demande de création du parking provisoire envisagé durant les travaux de construction du bâtiment P9. La Fondation est en train d'étudier d'autres solutions.

Le Maire en profite pour demander si quelqu'un dispose de photos de l'ancien parking provisoire - qui avait été mis en place au Centre du village durant la construction.

d) GIPE (Groupement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)

Le GIPE fonctionne bien, se réjouit **le Maire**. Sur les 42 places disponibles, environ 38 sont remplies pour l'année prochaine et il reste une vingtaine d'enfants en liste d'attente. **Le Maire** a pris l'initiative de monter d'une unité afin de réguler un peu cette liste d'attente, qui sera financièrement partagée avec les communes qui n'auront pas atteint leur quota. Cas échéant, cela n'aura pas d'impact sur le budget, le fonds de réserve étant assez élevé.

e) Groupement du CSR (Centre sportif de Rouelbeau)

La possibilité de poser des panneaux solaires pour alimenter de manière écologique le centre sportif est à l'étude, signale **Jean-François Jordan**.

Une rencontre avec le club de Saint-Paul a eu lieu. Il indique qu'il y a une réelle volonté de mieux collaborer ensemble. Une séance a eu lieu le 26 mai dernier avec les Exécutifs de Meinier, de Collonge-Bellerive et le bureau du Conseil du groupement. **Etienne Murisier** précise que le but de cette séance était de permettre au Conseil du groupement d'envisager les futurs aménagements. Le point le plus important est une éventuelle transformation du terrain C en terrain synthétique, ce qui permettrait au Saint-Paul de jouer encore plus souvent l'hiver. La prise en charge de cette transformation permettrait à Collonge de devenir partiellement copropriétaire, sachant que Meinier répond pour l'instant à ses propres besoins. Quant aux éventuels projets de piscine et de halle de sport, **le Maire** précise que cette discussion devra être menée avec la douzaine de communes concernées.

f) **Pompiers**

Le Président rappelle la cérémonie de remise de commandement des sapeurs-pompiers du 10 juin.

9. Demande de naturalisation genevoise

Le Président proclame le huis clos en faisant sortir le public présent, puis présente le dossier.

Le Conseil vote et donne un **préavis favorable par 15 voix pour, soit à l'unanimité**. Cette décision sera communiquée à la personne intéressée et au département.

Le public externe au Conseil est réintégré dans la séance.

10. Divers

a) **Chemin du Stade**

Amandine Mayer-Sommer rapporte les doléances de parents qui trouvent que la signalétique et le marquage au sol du chemin du Stade ne sont pas très clairs pour les piétons.

Coranda Pierrehumbert rappelle que les zones 30 km/h ne comportent pas de passages piétons. Pour diminuer le risque, des petites barrières ont été posées afin d'éviter que les enfants se jettent sur la route.

Amandine Mayer-Sommer note que beaucoup de véhicules ne s'arrêtent pas pour laisser traverser les piétons. De plus, trop de véhicules en stationnement gênent la vision.

Etienne Murisier indique que des discussions ont été menées lors de l'aménagement du chemin du Stade. **Le Maire** rappelle que les piétons ne sont pas prioritaires sur les zones 30 km/h. Les bandes grises ont été posées pour attirer l'attention des véhicules sur cette zone et le manque de visibilité incite à la prudence. Cette zone avait été étudiée par la DGM (Direction générale de la mobilité).

La question d'ajouter un ralentisseur est évoquée, sachant que ce genre d'installation cause des nuisances sonores. **Corinne Ménétreay** suggère de poser des bandes rouges, qui seraient plus visibles. Néanmoins, la commune n'a pas toute latitude pour les aménagements sur les zones 30 km/h.

b) Ecole de fleuristes de Lullier

Etienne Murisier annonce que l'école de fleuriste de Lullier présentera ses examens finaux le 29 juin de 17h30 à 21h. Chacun est le bienvenu.

c) Macarons

Un système de parking avec macarons est en cours d'étude. **Etienne Murisier** indique que des jeunes feront des relevés de toutes les voitures stationnées à Meinier le 16 juin.

d) Bancomat

Jean-François Jordan a été approché par un habitant qui demandait s'il serait possible de poser un bancomat à la salle communale le jour où la Raiffeisen fermera le sien.

Le Maire indique que la salle communale a une certaine valeur patrimoniale et que nous n'envisageons pas ce genre d'installation dans ses murs, mais des discussions sont en cours avec la Poste, qui pourrait être intéressée. Le seul bâtiment qui offrirait peut-être une possibilité serait l'abattoir. Il encourage les Conseillers municipaux à lui faire part de leurs idées.

e) Rapport administratif et financier 2015

Coranda Pierrehumbert indique que c'est le dernier moment pour que les Présidents de commissions transmettent leurs rapports annuels.

f) Photographies des Conseillers municipaux

Michel Vazquez enverra par e-mail les photos - prises le 12 mai - aux Conseillers municipaux qui le demanderont.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 21h00.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 22 septembre 2016 à 20h15

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....

François Mégevand

.....

Marc Jaquet

Annexes : délibérations votées

Meinier, le 22 septembre 2016 /em



Délibération n° 13

Ouverture d'un crédit d'investissement pour l'adaptation des sorties de secours et la pose de portes coupe-feu supplémentaires dans le bâtiment collectif au centre du village, sis à la route de La-Repentance 86

Vu la mise en conformité demandée par l'Etat afin de répondre aux normes de sécurité incendie en vigueur pour l'obtention du permis d'occuper ou d'utiliser le bâtiment collectif au Centre du village, sis à la route de La-Repentance 86, nécessitant l'adaptation des sorties de secours et la pose de portes coupe-feu supplémentaires à l'étage de la Crèche et du Jardin d'enfants, mais aussi dans la salle dite « des sociétés » attenante au restaurant « Le Tilleul »,

vu les différentes offres reçues des fournisseurs appelés à soumissionner et les honoraires des différents mandataires,

vu l'article 30, al.1, lettres e et m et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 80'000.- TTC, dont à déduire des subventions cantonales éventuelles, pour l'adaptation des sorties de secours et la pose de portes coupe-feu supplémentaires à l'étage de la Crèche et du Jardin d'enfants, mais aussi dans la salle dite « des sociétés » attenante au restaurant « Le Tilleul », dans le bâtiment collectif au centre du village, sis à la route de La-Repentance 86 ;
2. De comptabiliser la dépense prévue d'un montant de Fr. 80'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif ;
3. D'amortir le montant de la dépense nette affectée au patrimoine administratif, après déduction de subventions éventuelles, en 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 08.10.331.02 dès l'année qui suit la fin des travaux, soit dès 2017 en principe ;
4. D'autoriser le Maire à contracter si nécessaire un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Fr. 80'000.- ;
5. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 29 août 2016.

Meinier, le 17 juin 2016

Le Président du Conseil municipal
Marc Jaquet



Délibération n° 14

Proposition relative à l'adoption des nouveaux statuts du groupement intercommunal « Organisation régionale de protection civile Seymaz » (ci-après ORPC Seymaz), regroupant en son sein les communes de Chêne-Bougeries, Choulex, Gy, Meinier et Vandœuvres

Vu les discussions menées entre l'ORPC Seymaz et ses membres, les communes de Chêne-Bougeries, Choulex, Gy, Meinier et Vandœuvres, afin d'adapter les nouveaux statuts de l'ORPC Seymaz ci-joints, validés par les Exécutifs concernés le 16 novembre 2015,

vu l'art. 27 des statuts de l'ORPC Seymaz,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre u de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité

D'approuver les nouveaux statuts du groupement intercommunal « Organisation régionale de protection civile Seymaz » (ORPC Seymaz), regroupant en son sein les communes de Chêne-Bougeries, Choulex, Gy, Meinier et Vandœuvres.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 29 août 2016.

Meinier, le 17 juin 2016

Le Président du Conseil municipal
Marc Jaquet